

Rapport d'évaluation

**Plan d'action
QUALINOA**



Février 2026

Rapport d'évaluation des engagements pris par l'entreprise QUALINOA dans le cadre du programme Entreprises engagées pour la nature

QUALINOA			
Date d'adhésion au programme	28/11/2022	Date d'engagement dans le programme	02/06/2023
Durée prévue pour la mise en œuvre du plan d'action déposé	4 ans (2023-2027)		

Date de transmission du rapport de suivi	17/12/2025
Plan d'action évalué	1er plan d'action
Période couverte par ce rapport (période de référence)	2023-2027
Date de publication du rapport d'évaluation	02/2026

Méthodologie d'évaluation

L'attribution de la reconnaissance est basée sur une évaluation du plan d'action déposé par l'entreprise lors de son engagement dans le programme et de son rapport de suivi transmis après deux ans de mise en œuvre. L'évaluation est basée uniquement sur les éléments transmis par l'entreprise dans ce cadre.

L'analyse technique du plan d'action est assurée par un bureau d'études mandaté par l'OFB, elle permet d'apprécier le caractère significatif de l'engagement et la mise en œuvre du plan d'action selon 9 critères détaillés dans la partie II de ce présent rapport. Pour chaque critère, l'entreprise se voit attribuer une classification (à renforcer, suffisant, exemplaire).

L'évaluation permet ainsi d'attribuer à l'entreprise **des recommandations** dans une démarche d'amélioration continue.

Table des matières

I. Présentation de l'entreprise et du plan d'action	4
I.1 Engagements préexistants.....	4
I.2 Synthèse des enjeux identifiés par l'entreprise.....	5
I.3 Cadre mis en place et description des actions	6
II. Evaluation	7
II.1 Synthèse de l'évaluation	7
II.1.1 Adéquation des informations fournies	7
II.1.2 Résultats synthétiques de l'analyse.....	7
II.1.3 Conclusion évaluative.....	7
III. Recommandations	8
III.1 Recommandations relatives à la significativité.....	8
III.1.1 Précision du plan d'action.....	8
III.1.2 Complément au plan d'action	8
III.2 Recommandations relatives à la mise en œuvre	8

I. Présentation de l'entreprise et du plan d'action

Organisation et zone géographique

40 Rue de la citernasse F-34270 CLARET

Secteurs d'activité

La société Qualinoa a pour objectif principal la recherche d'une utilité sociale par la mise à disposition et la fourniture de produits alimentaires ayant des caractéristiques nutritionnelles et sanitaires permettant d'être consommés, mais de façon non exclusive, par une population fragile, avec des besoins spécifiques ou présentant des allergies ou intolérances alimentaires telle que la maladie cœliaque. En outre, elle tend à concourir à la mise en place d'une agriculture durable et éthique des ingrédients composant ses produits avec une approche de la biodiversité à l'échelle des territoires.

Son activité est centrée sur la R&D avec la conception, la formulation, et la commercialisation de produits alimentaires innovants à très haute valeur nutritionnelle, sans gluten et sans additifs, à base de mélanges de variétés de quinoa.

Activités de R&D pour mieux prendre en compte l'agrobiodiversité cultivée comme ressource pour développer des innovations alimentaires saines.

Commercialisation de Mix (Panification et Pâtisserie) et préparation-vente de Pain-frais sans gluten et sans aucun additif à très haute valeur nutritionnelle (70% quinoa) aux particuliers et professionnels BVP.

Mix-farines proposés dans une version très facile d'utilisation pour du fait-maison en prêt-à-l'emploi (panification, pâtisserie, purée instantanée, couscous, etc.).

Un premier VRAI Pain sans gluten avec 70% de quinoa très simple d'emploi (un sachet à diluer dans l'eau et deux phases : levée puis cuisson au four domestique) offre l'opportunité pour les restaurateurs/consommateurs d'élargir leurs usages du quinoa tout en ayant un concentré de tout ce qui constitue sa valeur nutritionnelle : présence de tous les acides aminés essentiels, indice glycémique bas, omégas 6 et 3, une très grande richesse en minéraux et vitamines.

Chiffre d'affaires

NC

Nombre d'employés

6

Site web de l'entreprise

<https://qualinoa.com/#accueil>

I.1 Engagements préexistants

Didier BAZILE, président Fondateur, est chargé de mission Biodiversité au CIRAD et a fait le choix de créer cette JEI pour contribuer à la conservation de la biodiversité du Quinoa.

Au titre du CIRAD, je représente aujourd'hui le Cirad au Comité Français de l'IUCN, au Comité Français de l'IPBES, auprès de secrétariats spécifiques à la FAO (TIRPAA, CGRFA, GIAHS), et je siège comme membre au CS de la FRB.

Mon engagement Biodiversité est au cœur de mes recherches scientifiques depuis 30 ans avant de souhaiter m'impliquer dans cette entreprise avec toujours cette mission de contribuer à une agriculture durable s'appuyant sur la biodiversité et en la protégeant.

I.2 Synthèse des enjeux identifiés par l'entreprise

Amont : Accès à une diversité de semences / Gestion d'un système de culture diversifié / Débouchés sur de multiples variétés / Valorisation sur le marché des pratiques agroécologiques

Post-récolte : Verrons sur la transformation liée à l'hétérogénéité des grains et à la présence de saponines

Conception d'aliments : Connaissances insuffisantes sur les propriétés nutritionnelles et technologiques du quinoa, et les différences selon les différentes variétés / Barrières liées au sans gluten dans les process technologiques

Consommation : Absence de labels sur la biodiversité pour faire reconnaître et soutenir par le prix payé par les consommateurs des efforts réalisés pour maintenir la biodiversité

I.3 Cadre mis en place et description des actions

Périmètre du plan d'action	Producteurs de quinoa en France et dans les Andes : accompagner la culture d'une plus grande diversité variétale du quinoa en facilitant l'accès à davantage de semences. Transformateurs : développer de nouveaux équipements pour contourner les verrous de désaponification liés à l'hétérogénéité taille/couleur des grains. R&D Conception d'aliments : caractériser la composition physico-chimique des différentes variétés pour pouvoir s'appuyer dessus. Consommateurs : informer sur la haute qualité nutritionnelle du quinoa et l'importance de supprimer les additifs nocifs dans le sans gluten.
-----------------------------------	--

Durée prévue pour la mise en œuvre	4 ans (2023-2027)
---	-------------------

Nombre d'actions cœur de métier	3	Nombre d'actions complémentaires	0
--	---	---	---

Actions cœur de métier	• 1. Introduire une diversité de variétés de quinoa à cultiver en France • 2. Soutenir les producteurs andins et français dans la conservation des variétés traditionnelles de quinoa • 3. Intégrer la biodiversité du quinoa dans les innovations alimentaires
-------------------------------	---

Observations
L'entreprise a défini trois actions pour soutenir la biodiversité. La première consiste à introduire une diversité de variétés de quinoa à cultiver en France, afin de diversifier les productions locales. La deuxième vise à soutenir les producteurs andins et français dans la conservation des variétés traditionnelles de quinoa, pour maintenir les ressources génétiques existantes. La troisième action consiste à intégrer la biodiversité du quinoa dans les innovations alimentaires, afin d'utiliser différentes variétés dans ses produits et de valoriser leur diversité. Ces actions se concentrent donc principalement sur la préservation et la valorisation de la diversité des variétés de quinoa, en France et à l'international.

II. Evaluation

II.1 Synthèse de l'évaluation

II.1.1 Adéquation des informations fournies

Les informations fournies par l'entreprise sont globalement cohérentes mais restent incomplètes et insuffisamment détaillées.

Les actions proposées sont clairement présentées et liées à la diversité variétale du quinoa, mais les autres enjeux biodiversité sont peu développés. L'identification des dépendances et des impacts demeure partielle.

Les modalités de mise en œuvre, les responsabilités, les moyens mobilisés et les mécanismes de pilotage ne sont pas suffisamment décrits. Les indicateurs de suivi et les objectifs chiffrés sont incomplets ou indirectement liés aux résultats attendus. Le calendrier est mentionné, mais les modalités d'évaluation et d'amélioration continue ne sont pas détaillées.

Par ailleurs, le rôle des parties prenantes dans la construction du plan n'est pas explicité.

Enfin, l'absence d'informations sur les moyens humains et financiers limite l'appréciation de la faisabilité et du caractère proportionné du plan.

II.1.2 Résultats synthétiques de l'analyse

Significativité du plan d'action initial

Spécifique	Mesurable	Additionnel / Pertinent	Réaliste	Temporellement cadré
Suffisant	À renforcer	Suffisant	À renforcer	À renforcer

Mise en œuvre à 2 ans

Parties prenantes	Amélioration continue	Suivi indicateurs / Planning	Cohérences Résultats / Enjeux
À renforcer	Suffisant	À renforcer	À renforcer

II.1.3 Conclusion évaluative

Le dossier présente une intention claire et cohérente en matière de préservation de la biodiversité, centrée sur la diversité variétale du quinoa. Les actions proposées sont pertinentes au regard de cet enjeu et en lien avec le cœur d'activité de l'entreprise. Toutefois, l'analyse des dépendances, des impacts et des enjeux reste partielle et principalement focalisée sur la dimension génétique, sans intégrer pleinement les autres pressions identifiées.

Le plan d'action apparaît structuré et ambitieux, mais son caractère opérationnel demeure difficile à apprécier. Le niveau de précision global des informations fournies ne permet pas d'évaluer pleinement sa faisabilité, sa portée réelle ni sa capacité à produire des résultats mesurables dans le temps.

III. Recommandations

Sur la base de l'évaluation réalisée, des points d'amélioration ont été détectés. Des recommandations sont dès lors émises afin de permettre à l'entreprise de s'inscrire dans une logique d'amélioration continue. Ces recommandations doivent permettre à l'entreprise de renforcer son engagement en faveur de la biodiversité. Elles visent à faciliter la mise en œuvre des points d'amélioration mais ne constituent pas l'ensemble des réponses à apporter pour accéder au niveau de reconnaissance supérieur.

III.1 Recommandations relatives à la significativité

III.1.1 Précision du plan d'action

Pour consolider son plan d'action, l'entreprise pourrait apporter les précisions suivantes :

- Fournir des informations concrètes sur les engagements de l'entreprise en matière de biodiversité avant le plan d'action, au-delà du lien du président avec le CIRAD
- Expliciter la manière dont les parties prenantes sont intervenues pour contribuer à définir le plan d'action.
- Préciser qui pilote et met en œuvre le plan d'action
- Donner davantage de précisions sur les étapes de mise en œuvre, les interactions avec les intervenants de chaque action et les modalités d'amélioration continue.
- Spécifier des indicateurs précis pour chaque action
- Indiquer des objectifs chiffrés directement liés à la réalisation concrète des actions
- Indiquer les moyens humains et financiers dédiés à chaque action

III.1.2 Complément au plan d'action

Pour aller plus, l'entreprise pourrait identifier de nouvelles actions permettant de traiter des enjeux peu pris en compte dans ce premier plan d'action :

- Prendre en compte l'enjeu de la ressource en eau
- Intégrer des actions relatives à ses opérations propres (déplacement des équipes, consommation d'énergie)
- Actions de sensibilisation, de partage de connaissance sur le quinoa auprès du public local

III.2 Recommandations relatives à la mise en œuvre

L'entreprise est encouragée à renforcer les éléments suivants concernant la mise en œuvre de son plan d'action :

- Donner plus de détails sur les modalités de mise en œuvre des actions
- Préciser comment les parties prenantes ont été associées au plan d'action
- Indiquer des résultats chiffrés et des réalisations en lien direct avec ce qui avait été défini au départ

Par ailleurs, l'entreprise semble avoir atteint en deux ans les objectifs d'un plan d'action prévu pour quatre ans. Dans ce contexte, l'entreprise est invitée à renouveler son plan d'action, en intégrant par exemple les propositions de compléments au plan d'action cités en partie III.1.2